

Voici quelques exemples d'adaptations : ces outils et aménagements pédagogiques doivent être personnalisés et correspondre aux besoins de l'élève, à ses capacités et à ses attentes. Il ne s'agit pas de toutes les appliquer. Ces actions peuvent également être profitables à tous les élèves en difficulté.

Attention, il est important de ne pas rester seul face aux difficultés rencontrées. La réflexion collective, portée par l'équipe pédagogique et l'ensemble des professionnels concernés par la mise en œuvre du PPS, peut permettre de trouver des recours adaptés face à des situations de crise.

Compétences communes	Aménagements (en fonction des besoins des élèves)
Structurer et gérer l'environnement temporel	<ul style="list-style-type: none"> • Construire des emplois du temps, individualisés, complets et explicites. • Prévoir les différents horaires, et clairement les formuler (emploi du temps personnalisé, préciser les domaines d'enseignement ou de matière, leur forme, fréquence) à partir d'un code couleur par exemple. • Signaler explicitement le début et la fin des activités habituelles de la classe (outils de visualisation du temps). • Aider à la compréhension des moments d'attente pendant les temps d'apprentissage, en verbalisant la succession des tâches qui vont être demandées. • Anticiper et expliquer les changements, dans la mesure du possible. • Envisager pour certains élèves, l'aménagement du cadre temporel : cela peut passer par des temps de scolarisation partiels (PPS). • Tendre à atténuer les causes susceptibles d'amplifier certains traits du comportement de l'élève (difficultés à se concentrer, de trop longues périodes d'immobilité, la faim, la fatigue..) en prévoyant des activités variées ; moduler temps courts/temps longs ; temps collectifs/temps individuels ; temps d'apprentissage/temps permettant de récupérer, voire même de ne rien faire si l'élève en a besoin. • Aménager les temps de récréation lorsque cela est nécessaire (il peut y avoir 2 récréations au lieu d'une seule). Les temps de pause doivent faire l'objet d'une vigilance particulière, car ils peuvent générer des risques de débordements et de mise en danger de soi et d'autrui.
Structurer et gérer l'environnement spatial	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter la classe et/ou l'espace de travail en fonction des activités (espace d'échanges, de travail individuel, d'activités précises ...). • Aménager les lieux, prévoir un « sas » lorsque la tension est trop vive pour permettre à l'élève de « récupérer » : anticiper la possibilité pour lui de quitter la salle pour se rendre dans un autre lieu, déterminé en amont en équipe et avec l'élève (à l'infirmerie, dans une autre classe pour une activité précise, dans le bureau du CPE...) afin d'éviter une crise et de lui permettre de s'apaiser. Préciser les conditions d'accès (seul, accompagné,...), les modalités et l'objectif donné à l'élève. • Choisir l'emplacement physique de l'élève avec soin : tenir compte de l'élève assis à côté de lui, des distractions physiques possibles, de la place qu'il a pour bouger et de sa proximité avec l'enseignant. Il est important de ne pas isoler l'élève avec TCC, afin de ne pas entraver les interactions positives avec les autres élèves.

Compétences communes	Aménagements (en fonction des besoins des élèves)
Structurer et gérer les relations sociales et affectives	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser très tôt dans l'année scolaire des activités pour que tous les élèves apprennent à se connaître (travail de groupe, activités sportives) • Penser à l'aménagement du cadre. Il doit être contenant et sécurisant, avec des règles claires et justes (règlement de l'établissement et de la classe) construit et écrit avec les élèves). Définir les droits, les devoirs, les réparations et les éventuelles sanctions positives ou négatives. Être attentif à ce que le règlement soit appliqué, qu'il soit clair, court et cohérent. • Lorsque l'objectif est atteint, ne pas hésiter à faire évoluer ces règles et leur application, cela participe du renforcement positif. • Verbaliser l'implicite, en particulier sur le plan affectif et relationnel. • Mettre en place un contexte de travail favorisant la coopération et de la confiance au sein du groupe et avec l'adulte (construire des valeurs).
Soutenir et renforcer les comportements attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les comportements adaptés autant que sanctionner ceux qui sont inadaptés. • Valider positivement, régulièrement et fréquemment les acquis cognitifs et comportementaux. • Avoir des attentes accessibles par l'élève, donc adaptées à sa situation (contrats de comportement par exemple). • Se rappeler que les adultes jouent le rôle de modèle et renforcent les comportements responsables et respectueux. • Rester à l'écoute de l'élève, de ses préoccupations, afin qu'il sache que l'enseignant en mesure de discuter avec lui. • Renseigner les parents en leur transmettant régulièrement un document d'information, comportant les projets actuels, le contenu du programme, les attentes en matière de comportement et de réussites scolaires et organiser des rencontres régulières avec eux.
Prévenir et gérer les débordements	<ul style="list-style-type: none"> • Anticiper la gestion des comportements difficiles chroniques : assurer des plans de prévention en équipe. Faire preuve de constance et de fiabilité dans les réponses apportées aux comportements. • Adopter, au sein de l'équipe pédagogique, une attitude commune dans les modalités de prise en compte des manifestations comportementales afin de permettre à l'élève de construire des repères sociaux stables et structurants.

**Compétences communes
(Adaptations des attitudes)**

- Rester maître de soi permet de diminuer l'agressivité : ce n'est pas la personne, mais la fonction qui est visée.
- Gérer les problèmes de comportement mineurs d'une manière positive et immédiate (ne pas différer une sanction).
- Proposer des sanctions qui soient éducatives (travaux d'intérêt général, ranger la bibliothèque centre documentaire (BCD) ou le centre de documentation et d'information (CDI), faire un exposé qui peut être présenté, en lien avec la situation...).
- Réfléchir et faire réfléchir à la finalité de la sanction.
- Assurer le bon fonctionnement et la sécurité du groupe.
- Permettre à l'élève de percevoir le manquement aux règles de fonctionnement du groupe et ses conséquences (matérielles, relationnelles, affectives ...).
- Faire réparer le préjudice subit (prendre en compte la victime et faire prendre conscience du ressenti de celle-ci).
- Permettre la réinsertion dans le groupe.